



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Enseignants

Question écrite n° 5191

#### Texte de la question

M. Michel Jacquemin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés que rencontrent les professeurs de sciences et techniques économiques à temps partiel qui souhaitent cumuler leurs fonctions avec celles d'expert-comptable. Dans l'état actuel des textes réglementaires et de la jurisprudence du Conseil d'Etat, ce cumul n'est pas possible, ce qui est préjudiciable aux professeurs concernés, car il s'agit pour eux d'une solution tout à fait naturelle, quand ils ne sont pas employés à temps plein et qu'ils disposent d'un diplôme d'expert-comptable. Il demande au ministre quelle solution il envisage pour résoudre ce problème qui concerne non seulement les personnes en question, mais aussi son département ministériel, dans la mesure où cette situation peut engendrer des difficultés de recrutement.

#### Texte de la réponse

Les professeurs de sciences et techniques économiques qui souhaitent cumuler leurs fonctions à temps partiel avec celles d'expert-comptable sont, à l'instar de tous les enseignants du second degré exerçant à temps partiel, exclus des possibilités de cumul (cf. article 39 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat).

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquemin Michel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5191

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 août 1993, page 2605

**Réponse publiée le :** 27 septembre 1993, page 3220